

PROGRAMME DE FINANCEMENT DE RECHERCHE EN SANTÉ DUO

Lignes directrices : concours 2021 – 2023

Date limite pour le dépôt des projets : 19 février 2021

DESCRIPTION DU PROGRAMME DE FINANCEMENT

Le programme DUO vise à rendre disponible des fonds de recherche pour faciliter les collaborations entre les chercheuses ou chercheurs universitaires et les cliniciennes ou cliniciens. En favorisant le développement de la recherche collaborative, nous souhaitons stimuler les activités de recherche qui répondent à une nécessité clinique ou pédagogique dont les retombées ont le potentiel de mener à des innovations ou des améliorations bénéfiques aux patientes et patients.

FONDS DISPONIBLES

Jusqu'à six projets recevront un financement d'un maximum de 25 000 \$ chacun sur une période de 2 ans (du 1er avril 2021 au 31 mars 2023). La somme de 12 500 \$ devra être utilisée entre le 1er avril 2021 et le 31 mars 2022 et le second versement de 12 500 \$ entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2023.

ADMISSIBILITÉ DES DEMANDES DE FINANCEMENT

Deux volets de financement sont offerts. Le volet A permettra de financer jusqu'à quatre projets alors que le volet B permettra de financer jusqu'à deux projets.

Admissibilité pour le Volet A :

1. Une co-chercheuse ou un co-chercheur principal doit détenir un statut d'employée ou employé à temps plein à titre de professeure, professeur, chercheuse ou chercheur à l'Université de Moncton ou au Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick;
2. Une co-chercheuse ou un co-chercheur principal doit détenir simultanément un statut de clinicienne ou clinicien au Réseau de santé Vitalité et une affiliation avec le Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick (ex. : professeure ou professeur d'enseignement clinique).

Admissibilité pour le Volet B :

1. Une co-chercheuse ou un co-chercheur principal doit détenir un statut d'employée ou employé à temps plein à titre de professeure, professeur, chercheuse ou chercheur à l'Université de Moncton ou au Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick;
2. Une co-chercheuse ou un co-chercheur principal doit détenir un statut de professionnelle ou professionnel de la santé¹ à temps plein au Réseau de santé Vitalité.

¹ Se dit d'une professionnelle ou d'un professionnel de la santé une personne dont le statut au sein du Réseau de santé Vitalité est le suivant :

- Biochimiste clinique
- Diététiste
- Ergothérapeute
- Infirmière
- Médecin
- Orthophoniste
- Pharmacien
- Physiothérapeute
- Psychologue
- Radiothérapeute
- Spécialiste clinique (génétique moléculaire, génomique fonctionnelle, microbiologie)
- Thérapeute respiratoire
- Travailleur social

CRITÈRES DE SÉLECTION

Parmi les critères d'évaluation des demandes, nous soulignons l'importance des trois critères suivants :

- La priorité sera attribuée aux projets centrés sur des besoins ou des questions qui émergent de la pratique clinique ou de besoins en pédagogie médicale.
- Les projets devront être menés par une équipe d'au moins un universitaire et un professionnel de la santé à titre de co-chercheuses ou co-chercheurs principaux. Compte tenu de l'importance de ce critère, les contributions de chacune des co-chercheuses ou de chacun des co-chercheurs principaux devront être décrites explicitement dans la demande.
- L'exposition à la recherche pour les étudiantes et étudiants en médecine.

Les autres éléments considérés dans l'évaluation des demandes incluent :

- Le mérite scientifique du projet (justification du projet par une revue de littérature adéquate, originalité du projet de recherche, pertinence de la proposition, objectifs clairs, cohérence de la méthodologie proposée);
- La faisabilité (l'échéancier du plan de travail et le budget sont réalistes, l'équipe possède l'expertise requise pour mener à bien le projet, l'infrastructure requise pour mener le projet est disponible, le budget est adéquatement justifié);
- Les retombées potentielles du projet (impacts sur le réseau de la santé ou les patients et patientes, potentiel innovateur, la possibilité de mener à une ou des publications et/ou à une subvention majeure);

Le comité de sélection sera constitué de représentantes et représentants du Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick, de l'Université de Moncton et du Réseau de santé Vitalité.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles sont les salaires des étudiantes ou étudiants, coordonnatrices ou coordonnateurs et des assistantes ou assistants de recherche ainsi que les ressources nécessaires pour développer le projet (consommables, frais de déplacement pour des réunions, frais d'inscription à des ateliers de formation, etc.).

Les dépenses non admissibles sont les frais de déplacement pour assister à des congrès et les paiements directs aux professeures et professeurs ou aux professionnelles et professionnels de la santé.

DATES IMPORTANTES

Date limite de présentation des demandes :	19 février 2021
Date prévue de l'avis de décision :	31 mars 2021
Date de début du financement :	1 ^{er} avril 2021
Date de fin du financement :	31 mars 2023

INFORMATION

Site : https://www.umoncton.ca/medecine/financement_recherche

Pour toutes questions sur le *Programme de financement de la recherche en santé DUO*, veuillez communiquer avec julie.dufresne@umoncton.ca, directrice adjointe à la recherche du CFMNB.